

Le 4 mai 2014

Lettre ouverte aux députés et aux ministres

Monsieur le Député Yan Galut vient d'envoyer la réponse ci-dessous à l'argumentaire étayé que l'Enfant d'abord a adressé à l'ensemble des parlementaires.

-----Message d'origine-----

De : yann galut [mailto:yann.galut@cg18.fr] Envoyé : vendredi 2 mai 2014
20:51 À : association@lenfantdabord.org Objet : Re: NON à la proposition de Loi 1856

Madame

Vos arguments sont tronqués et vous présentez l'homme de manière caricaturale et complètement rétrograde. Daignez croire qu'un homme peut s'occuper aussi bien qu'une femme de son enfant et que s'ils sont en résidence alternée il est normal que le parent qui mute perde la Garde...

Je soutiens totalement cette proposition et mettrai tout en oeuvre pour qu'elle soit votée.

Bien à vous

Yann Galut

Cette réponse appelle un certain nombre de commentaires et d'éclaircissements. Tout d'abord, force est de constater que cette proposition de loi semble être appréhendée par certains députés sans tenir compte de l'avis de milliers de spécialistes de l'enfance, de leurs observations cliniques, de leurs travaux, **ce qui** relève d'une démarche purement idéologique qui n'obéirait qu'à un slogan. Cette attitude serait très dommageable pour les familles et au-delà pour la paix sociale. La protection de l'enfance est loin d'être satisfaisante en France constatait en 2010 le président de la Cour des Comptes Philippe Seguin. Et nous déplorons depuis une poursuite de la dégradation. Ce n'est pas en satisfaisant une minorité de pères ou une poignée d'hommes "grues" par ailleurs condamnés pour des violences diverses, que l'on va améliorer le sort de millions d'enfants. Nous voudrions vous proposer notre analyse de la situation actuelle sachant que les dossiers dont nous avons une parfaite connaissance font état de dysfonctionnements majeurs : des enfants violés, incontestablement violés, vont être remis à leur agresseur. Des enfants maltraités (avec signalement des équipes de prise en charge des victimes de grands hôpitaux) qui assistent au passage à tabac de leur mère en plein Paris, sont remis à la garde de leur père lequel a été condamné par ailleurs pour violence sur un homme tenant son enfant dans les bras et menaces de mort. Et c'est la mère qui est mise en prison pour non représentation de l'enfant co-victime. Il est invraisemblable de légiférer comme si nous vivions dans un monde idéal alors que le barbarie est présente à tous les niveaux de notre société.

Veillez prendre connaissance ci-dessous de notre Analyse du contexte et, pour finir, d'un exemple criant : V... raconte son viol, témoignage que nous avons été obligés de publier en préservant l'anonymat de l'enfant car ce dernier est en instance d'être remis à celui qu'il désigne comme son bourreau. lien :

http://youtu.be/Z5_NBqiiNmM

Sachant que les représentants du peuple ont à cœur et le devoir de légiférer en profondeur pour que la France ne donne plus lieu à de tels dysfonctionnements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée